



ALLIANCE DES ASSOCIATIONS DE RETRAITÉS

INFO ALLIANCE Spécial Élections 25 mars 2014

Bon printemps! Et cela même si on se croirait encore en hiver!

Vous retrouverez dans cet INFO :

- 1- Position de la CAQ
- 2 -Texte d'un membre de l'ACREQ
- 3- Question commentée au Bel Âge
- 4 – Information sur le site

1- Position de la CAQ

Nous n'avons reçu qu'une réponse de la CAQ à nos deux interrogations « *Nous voulons connaître l'engagement de votre parti concernant la mise sur pied d'une Table de travail avec le gouvernement et l'amélioration des rentes de retraite des retraitées et retraités des secteurs public et parapublic afin d'assurer la protection de leur pouvoir d'achat* » M. Bélair nous a transmis la position de la CAQ le 20 mars dernier :

« Nous vous remercions d'avoir pris le temps de nous transmettre votre question. Voici notre réponse à l'enjeu qui vous touche.

L'enjeu des régimes de retraite en est un d'importance dans cette campagne électorale. Le Rapport du comité d'experts sur l'avenir du système de retraite a eu le mérite de dresser un portrait juste de la situation, tout en mettant de l'avant des recommandations pertinentes pour faire face à ce grave problème.

La Coalition Avenir Québec ne souscrit pas à l'ensemble des propositions faites par le comité présidé par M. D'Amours, mais reconnaît, comme l'indique le rapport, qu'il y a bel et bien urgence d'agir.

C'est pourquoi la Coalition a, à la demande des maires de nos municipalités, rapidement déposé un projet de loi pour mieux outiller nos représentants élus. Ce projet de loi, qui a par ailleurs été accueilli favorablement par les maires, proposait de miser sur la négociation entre les partis concernés, tout en donnant aux élus la possibilité de trancher après cette période de négociation d'un an.

Après plusieurs mois de tergiversation, le Parti québécois a suivi la Coalition en proposant également un projet de loi, s'étalant davantage dans le temps et soumettant les parties concernées à une Commission qui n'est pas équipée pour trancher dans un enjeu de cette importance.

La Coalition a abordé le cas des régimes de retraite dans le secteur municipal dans un premier lieu, car celui-ci est plus criant. Ceci dit, la Coalition abordera également les autres secteurs

concernés par la question des régimes de retraite, telle que l'indexation, avec l'objectif ferme de trouver des solutions précises, tout en priorisant dans chacun des cas la négociation entre les acteurs. Dans ce dossier complexe, la Coalition reconnaît la spécificité de chacun des secteurs, tant public que privé, et rejettera ainsi d'emblée toute approche mur-à-mur.

Nos salutations distinguées,

L'équipe de la Coalition Avenir Québec »

2- Texte de Jean Gay (ACREQ) : Les retraités de l'État du Québec sont-ils en danger de perdre une partie de leur revenu de pension ?

À la demande de l'Union des municipalités du Québec et des Universités, la ministre Agnès Maltais annonce un projet de loi qui permettrait de récupérer sur la pension de certains retraités de la fonction publique et parapublique, une partie des sommes nécessaires au renflouement de leur régime de pension à prestations déterminées.

Quelques propositions de solutions circulent dans les médias telles que : désindexer les pensions, diminuer les pensions, réduire ou annuler la pension au conjoint survivant, etc...

Après entente avec leur employeur, les retraités ont cotisé à un régime de pension à prestations déterminées par une retenue à la source prise sur leur salaire et par une contribution de leur employeur. Cette contribution de l'employeur était, dans la plupart des cas, égale à la retenue faite sur le salaire de l'employé et faisait partie de sa rémunération globale (salaire) dont il était tenu compte lors des négociations des conditions de travail.

Ce projet de loi ne vise actuellement que les retraités municipaux et certains retraités universitaires **mais il concerne tous les retraités. En effet, il ouvre une voie qui pourrait un jour s'appliquer à tous les régimes de retraite de la fonction publique et parapublique.**

La philosophie qui sous-tend ce projet de loi est perverse car elle permet à l'employeur en difficulté d'exiger, de ses ex-employés, à rembourser une partie du salaire qu'ils ont justement gagné (que ce soit en espèce ou toute autre forme de cotisation) lorsqu'ils travaillaient ; la pension étant le fruit du salaire épargné.

Que de leur plein gré, des associations de retraités, des syndicats et des employeurs s'entendent pour assurer la pérennité de leur régime de retraite c'est une chose; mais **qu'une loi oblige le renflouement des régimes par les retraités prestataires, c'est inacceptable et nous devons nous y opposer.** *Jean Gay, retraité, membre de l'ACREQ (2014-01-24)*

3- Question commentée au Bel Âge (envoyée par André Goulet)

Le 23 mars 2014

Monsieur Ronald McKenzie

Bel Âge (Vos questions)

4475, rue Frontenac

Montréal Qc

H2H 2S2

Monsieur McKenzie,

Le Bel Âge se spécialise dans des sujets visant la formation et le support des personnes âgées. C'est pourquoi l'Alliance des Associations de Retraités (13 associations, 70 000 membres) vient vous présenter une demande peut-être un peu spéciale. C'est sur un mandat unanime des membres du conseil d'administration réunis la semaine dernière que je vous présente ce sujet qui aura bientôt 32 ans, vous avez bien lu : 32 ans!

Quelques mots d'explication: ces retraités des secteurs public et parapublic, donc ex-employés du gouvernement, ont vu l'indexation de leur rente de retraite diminuée par un décret du gouvernement en 1982 (IPC moins 3 %), alors que le contrat signé en 1973 entre le gouvernement et les syndicats lors de la mise sur pied de leur régime de retraite, le RREGOP, prévoyait une pleine indexation. C'est dire que ces personnes ont déjà perdu beaucoup d'argent. C'est pourquoi ces retraités se sont regroupés en associations pour tenter de corriger cette situation. Ils ont presque tout essayé sans recevoir de réponse positive. De plus, comme retraités du gouvernement, ils sont souvent vus comme des GRAS DURS qui siphonnent les finances du gouvernement et donc les contribuables. Nous voulons apporter une brève explication par le court texte qui suit.

Vous comprenez pourquoi nous voyons cette demande comme un peu spéciale. Nous lui donnons quand même un titre sous forme de question, espérant que vous pourrez le glisser dans VOS QUESTIONS.

Je vous remercie beaucoup, en mon nom personnel et au nom de l'Alliance des Associations de Retraités.

À QUI LA FAUTE?

Les retraités du gouvernement (secteurs public et parapublic) semblent une proie régulière pour plusieurs personnes qui les voient comme des gras durs siphonnant les finances du gouvernement...et donc les contribuables...par leur régime de retraite à prestations déterminées.

Il faut rectifier cela! Ces personnes ont en effet acheté et payé cette pension qu'elles reçoivent par des retenues régulières sur chacune de leurs payes. Le contrat accepté lors de la mise sur pied de ce régime en 1973, le RREGOP, imposait la même charge au gouvernement, leur employeur. Ces retenues faisaient donc partie du salaire, mais le gouvernement ne les a pas capitalisées comme le faisaient ses employés, dans une caisse de retraite, et il s'est endetté.

À la prise de retraite, ces personnes profitent donc des retenues faites sur leurs payes et le gouvernement, lui, doit verser ce qu'il n'a pas réservé en temps et lieu; en d'autres mots, il paie sa dette. Les retraités ne reçoivent donc pas un cadeau et ne siphonnent pas les contribuables.

4- Information

Vous retrouvez aussi cet Info Alliance sur notre site :

www.alliancedesassociationsderetraites.org/

Cependant, si nous avons d'autres réponses venant des chefs des partis en élection concernant leur engagement d'ici le 4 avril, vous recevrez la réponse par courriel mais ce ne sera pas sur le site car notre webmestre ne sera pas disponible du 26 mars au 4 avril.